



Châtaignier

N°04
02/08/2017



Animateur filière

Raphaël RAPP
Chambre régionale
d'agriculture
Nouvelle-Aquitaine
raphael.rapp@na.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Grand Sud-Ouest
Châtaignier N°X
du JJ/MM/2017 »



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr, www.mp.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

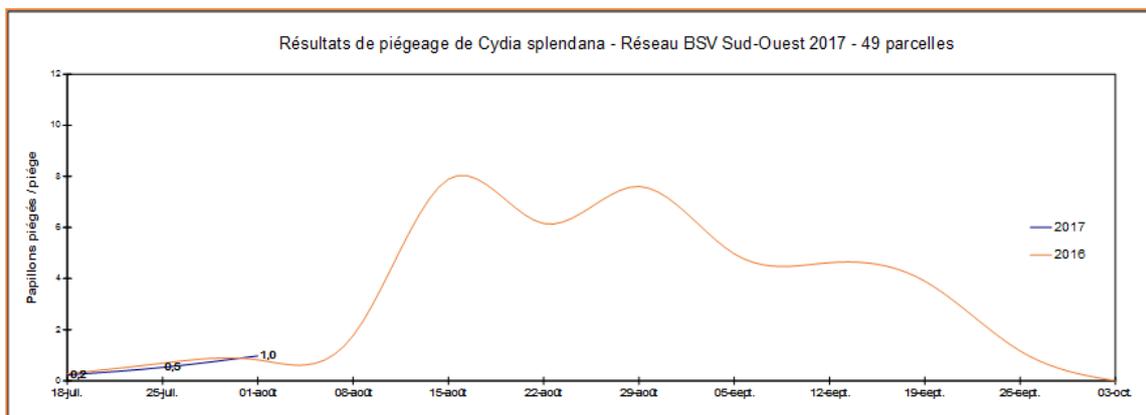
Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur
Formulaire d'abonnement au BSV

Ce qu'il faut retenir

- **Carpocapse du châtaignier** : Sur notre réseau, le vol n'a pas encore atteint son premier pic. Risque modéré à ce jour.

- **Carpocapse de la châtaigne (*Cydia splendana*)**

Si vous souhaitez participer au réseau de suivi du vol du carpocapse, n'hésitez pas à contacter directement l'animateur de la filière BSV : raphael.rapp@na.chambagri.fr. Réseau actuel de 49 parcelles couvrant les départements 24, 19, 87 et 46.



A retenir dans ses suivis de vols :

1. **Une seule génération par an** (on le dit « univoltin »), qui se développe chez nous **de fin juillet à fin septembre**.
2. **La ponte débute 4 à 5 jours après l'accouplement des femelles**.
3. **L'éclosion débute 10 à 12 jours après la ponte**.

La lutte directe contre ce ravageur s'envisage généralement sur les chenilles.

Evaluation du risque – carpocapse du châtaignier

Les captures continuent à augmenter (1 carpocapse en moyenne / piège). Néanmoins, sur notre réseau, **le vol n'a pas encore atteint son premier pic**.

Le risque est donc modéré. Surveillez vos pièges.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Châtaignier sont les suivantes :

Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, Fredon Limousin, Chambres départementales d'agriculture de la Dordogne, de la Corrèze et du Lot, CAPEL, ECOLIM, SCA SOCAVE, Périgourdine, LIMDOR, Invenio et les agriculteurs observateurs

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".